

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS  
DU 23 JANVIER 2019 – 18 H  
SALLE DES FETES DE SAINT LEGER LES DOMART**

*ETAIENT PRESENTS : Mmes BENEDINI, LEMERCIER, COCQUEMPOT BONEFAES, POT, DIRUY, BOTTE, DUBOS, SOUILLARD, ELETUFE.*

*Mrs LEITAO, PRUVOT, LEPERS, VILLAIN, DUPUIS, POISSON, LEULIER, PRUD'HOMME, LOGNON, COTTEL, GAILLARD, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, PROYART, FRANCOIS, WALIGORA, DELOHEN, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, LAURENT, HENRY, MARTINS, DELATTRE, BELLEBOUCHE, PLUQUET, DUCROTOY, J.M. LEBLANC.*

*ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Mmes DOMART, BRUNET, ROUSSEL, LEMAIRE, DUPUIS, Mrs DETOURNE, VIGNON, PECQUET, DELFOSSE, BAILLEUL, BLAIZEL, J.P. CARLE, L. CARLE, RIFFLARD, GILLET, VAUTHEROT, D. LEBLANC.*

*Secrétaire de séance : Mme ELETUFE.*

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie les membres du conseil communautaire pour leur présence et expose l'ordre du jour de cette réunion.

A l'unanimité des membres présents, Madame ELETUFE est désignée secrétaire de séance du présent conseil communautaire.

A l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 5 décembre 2018 est approuvé.

**PROTOCOLE HABITAT : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC.**

En raison des intempéries constatées ce jour, le diagnostic du protocole habitat sera présenté par le cabinet en charge de ce dossier lors d'un prochain conseil communautaire.

**VENTE PERCEPTION - PICQUIGNY.**

A l'unanimité, par **DELIBERATION 1**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à céder l'ancienne perception de PICQUIGNY ; la DGFIP – évaluation – ayant estimé ce bien immobilier à 135000 € (plus ou moins 10%).

**MAISON ECLUSIERE DE PICQUIGNY – OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL.**

A l'unanimité, par **DELIBERATION 2**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2019 à hauteur de 65 000 € pour mener à bien la réhabilitation de l'ancienne maison éclusière de PICQUIGNY qui sera ainsi transformée en Office de Tourisme Intercommunal.

Monsieur le Président rappelle que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

<b>Montant total H.T.</b>	<b>RECETTES</b>	
	Conseil départemental	60 000 €
	Conseil régional des Hauts de France	50 000 €
	Etat DETR	65 000 €
	CCNS	75 000 €
<b>250 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>

**ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2019.**

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le conseil communautaire approuve les attributions de compensations 2019 entre la CCNS et l'ensemble de ses communes membres.

**BUDGET 2019.**

A l'unanimité des présents, par **DELIBERATION 4**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du BP 2019.

**SMHP – COTISATIONS 2019.**

A l'unanimité, par **DELIBERATION 5**, le conseil communautaire approuve le versement par la CCNS d'une cotisation de 110 110 € au Syndicat Mixte des Hauts Plateaux au titre de l'année 2019.

Monsieur le Président indique que cette cotisation est identique à celle de l'année 2018 ; la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre versant également la même contribution.

S'agissant du dossier d'implantation de la société JJA LOGISTIQUE, Monsieur le Président indique que Monsieur le commissaire enquêteur rendra son rapport de clôture d'enquête publique dans des délais très brefs ; un CODERST étant programmé le 28 février 2019.

### **EQUIPEMENT AQUATIQUE : MODIFICATIONS DES CONTRATS EN COURS D'EXECUTION (EN PLUS ET MOINS VALUES).**

Les entreprises concernées n'ayant pas transmis les éléments à la CCNS, ce point est reporté à une prochaine séance.

### **CRECHE DE DOMART EN PONTHEIU.**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de construction d'un bâtiment de type micro-crèche d'une surface de 161 m<sup>2</sup> pour un coût estimatif global de 336 200 € H.T.

Il souligne que la mairie de DOMART EN PONTHEIU sera maître d'ouvrage de cette opération ; cette dernière devant, dans un premier temps, diligenter toutes les études de pollution du site.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 6**, le conseil communautaire approuve ce projet, sous réserve des résultats des études susmentionnées.

Madame DUBOS rappelle que la commune de L'ETOILE a également fait part de son projet tendant à la construction d'un équipement d'accueil de la petite enfance.

Monsieur le Président indique qu'il y aura lieu sur ce sujet de prévoir une réunion avec la CAF afin de faire coïncider les offres et les besoins d'équipements sur le territoire.

### **RESEAU INTERCOMMUNAL DES MEDIATHEQUES.**

Ce point sera porté à l'examen des membres du conseil communautaire lors d'une prochaine séance.

### **EPCC : MODIFICATION STATUTAIRE.**

A l'unanimité, par **DELIBERATION 7**, le conseil communautaire approuve la modification des statuts de l'EPCC Somme Patrimoine portant sur les articles 2 et 13-2 et concernant le mandat du directeur de cette structure.

Son « licenciement pour faute grave » remplaçant le « licenciement pour motif d'intérêt général ».

## **QUESTIONS DIVERSES.**

### **1. Convention MATAER avec l'AMEVA.**

A l'unanimité, par **DELIBERATION 8**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer avec l'AMEVA la convention MATAER au titre de l'année 2019.

### **2. Demande de subvention – commune de SAINT OUEN.**

Monsieur le Président propose de verser une subvention exceptionnelle à la commune de SAINT OUEN qui a dû faire face au remplacement du système de projection cinématographique pour un coût global de 30 159,84 € TTC.

Il propose que la Communauté de Communes participe pour moitié à cette opération, le cinéma « LE VOX » ayant un rayonnement intercommunal, même s'il est géré par la commune.

Madame ELETUFE rappelle que le cinéma « LE VOX » revêt effectivement d'une gestion communale pour un coût d'environ 70 000 € par an.

Elle souligne le faible prix des entrées et les programmes mis en place entre les établissements scolaires du territoire et le cinéma.

Par **DELIBERATION 9**, et 38 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à verser à la commune de SAINT OUEN une subvention exceptionnelle pour un montant de 15 079,92 €, afin de faire face aux dépenses susvisées.

### **3. Pôle métropolitain.**

Compte tenu des actions conduites par le pôle métropolitain au cours de l'année 2019, Monsieur le Président indique que la cotisation des EPCI augmentera d'environ 42 000 € cette année.

### **4. Réseau intercommunal des médiathèques.**

Monsieur le Président indique que ce point sera examiné lors d'une prochaine séance étant entendu qu'il souhaite obtenir d'ici là des informations plus précises sur les recettes dont pourra bénéficier la CCNS cette année.

## **5. TRINOVAL.**

Monsieur LEPERS indique que les documents de communication de TRINOVAL ne parviennent plus aux administrés étant distribués avec la publicité.

De ce fait, les administrés dont la boîte aux lettres indique « pas de publicité » ne reçoivent plus les documents du syndicat de déchets.

De même, s'agissant des containers jaunes, il conviendrait de revoir le tri de certains déchets.

Monsieur le Président indique qu'il rencontrera Monsieur le Président de TRINOVAL ce 18 février 2019, ces questions seront évoquées lors de cet entretien.

## **6. HABITAT.**

Monsieur OLIVIER informe les membres du conseil communautaire de l'état d'avancement du programme « habiter mieux » ; programme dont le coût des travaux effectués s'élève aujourd'hui à environ 670 000 €.

A ce jour, 26 projets ont été achevés, 6 sur l'ex CCOA et 20 sur l'ex CCVNE.

Ces projets s'établissent comme suit :

- 21 pour économie d'énergie.
- 2 pour adaptation du logement.
- 3 pour sortie d'insalubrité.

Monsieur OLIVIER indique que ce programme pourra se maintenir jusqu'à la mise en place de nouvelles actions liées au protocole habitat en cours d'élaboration.

## **7. PLUI.**

Monsieur le Président indique que le PLUI de l'ex CCVNE est actuellement soumis à l'examen des personnes publiques associées.

Le PLUI de l'ex CCOA devra faire l'objet d'un nouvel examen lors du prochain conseil communautaire suite à l'avis défavorable émis par 5 communes membres.

Des contacts sont actuellement pris entre la CCNS et ces communes afin d'amender dans la mesure du possible certaines dispositions contenues au PLUI et concernant spécifiquement ces communes ayant émis un avis défavorable.

## **8. Prochaines réunions.**

Monsieur le Président indique qu'un comité de pilotage relatif à la ZAC des Bornes du Temps se tiendra le 18 février après midi à la CCNS – locaux de PICQUIGNY.

Le comité de pilotage relatif aux berges de PICQUIGNY – canoé kayak se tiendra le 20 février prochain.

S'agissant des services apportés aux personnes âgées sur le territoire intercommunal, une prochaine rencontre aura lieu avec le Vice-Président du département de la Somme chargé de cette compétence et les associations territorialement compétentes.

La prochaine conférence des Maires se tiendra le 13 février 2019 à 18 h dans les locaux de la MDSI sur la ZAC à FLIXECOURT. La politique sociale conduite par le département sera présentée dans le cadre de cette réunion.

Le prochain conseil communautaire est programmé le 27 février à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 30 mn

